



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 20 octobre 2020, à 19 h, en vidéoconférence (Microsoft TEAMS), sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M. Rafik Bourennani, vice-président  
M<sup>me</sup> Marny Bell, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Mélanie Crête, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration  
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration  
M. Robert Paquin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Hélène Paradis, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Paméla Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration  
M. Alexy Vezeau, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Vanessa Webster, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Alain Guillemette, directeur général  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, participante sans droit de vote  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale

**INVITÉS :**

M<sup>me</sup> Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines  
M<sup>me</sup> Claudie Brière, directrice, Service des ressources humaines  
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques  
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Alain Guillemette, directeur général, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

*Mme Lyne Gaulin occupe son siège à 19 h 05.*

**MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION DES DIRECTIONS DE SERVICES**

M. Alain Guillemette, directeur général, félicite les membres du conseil pour leur désignation et les remercie de leur implication.

Il présente la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) et les grands objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Il rappelle les plus récentes modifications à la Loi sur l'instruction publique et informe les membres du conseil d'administration du rôle qui leur est confié par la loi.



No de résolution  
ou annotation

Il revient sur les événements de la dernière année et souligne leurs effets sur nos ressources humaines. Il précise par ailleurs que la situation a aussi permis au CCSOB de faire des bonds prodigieux au niveau du développement technologique.

Il insiste sur la mission fondamentale du CSSOB : la réussite des élèves. Il s'agit de notre plus grand défi et le conseil d'administration a aussi un rôle à jouer.

Il termine en témoignant de son appréciation envers son équipe et souligne particulièrement le travail accompli par le personnel d'encadrement, les directions d'établissement et l'ensemble du personnel.

À l'invitation du directeur général, les directions de services se présentent à tour de rôle et précisent les mandats principaux qui leur sont confiés.

Par la suite, les membres du conseil se présentent à tour de rôle en précisant les raisons de leur engagement à titre d'administrateur.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Mot du directeur général et présentation des directions de services
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Désignation de la présidence et de la vice-présidence du conseil
  - 4.1. Règles d'élection pour choisir la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration
  - 4.2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - 4.3. Nomination de la présidence du conseil d'administration
  - 4.4. Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration
5. Questions du public
6. Détermination de la durée des mandats
7. Institution des comités statutaires du conseil
  - 7.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 7.2. Comité de vérification
  - 7.3. Comité des ressources humaines
8. Délégation de membres au comité consultatif de transport
9. Décret 1027-2020 - Allocation de présence et remboursement des frais
10. Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil
  - 10.1. Calendrier des séances 2020-2021
11. Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil
12. Parcours de formation des membres du conseil d'administration
13. Reddition de compte de la direction générale
14. Modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien

No de résolution  
ou annotation

15. Modifications au plan d'effectifs du personnel professionnel
16. Calendrier scolaire 2020-2021
17. Questions diverses
18. Évaluation de la rencontre
19. Levée ou ajournement de la séance

### **DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

CA\_001-20-21

#### **Règles d'élection pour choisir la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les règles régissant l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois suivantes :

- Les membres du conseil désignent un président et un secrétaire d'élection. Ces personnes ne doivent pas être éligibles à occuper les postes à pourvoir.
- Le président d'élection reçoit toutes les propositions de candidatures, à tour de rôle, pour chacun des postes. Pour être éligible, un candidat doit siéger au conseil à titre de parent d'un élève.
- Après réception de toutes les mises en candidature pour un poste donné, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres ayant droit de vote.
- Le président demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte sa mise en candidature.
- S'il n'y a qu'un seul candidat, le membre proposé est élu au poste concerné.
- S'il y a plus d'un candidat, un vote est tenu au scrutin secret à l'aide de bulletins transmis par courriel à chaque membre du conseil.
- Chaque candidat, à tour de rôle, disposera d'une période de 5 minutes pour faire valoir sa candidature. La période de vote est ensuite ouverte.
- Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres.
- Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix.
- Le président d'élection déclare élu le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes.
- Après l'élection, le secrétaire d'élection détruit les bulletins de vote virtuels.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

CA\_002-20-21

### **Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**QUE** M. Alain Guillemette soit nommé président d'élection et Mme Nathalie Legault, secrétaire d'élection.

**Adoptée**

### **Présidence du conseil d'administration**

M. Alain Guillemette, président d'élection, ouvre la période de mise en candidature :

<b>Candidatures proposées</b>	<b>Proposeurs</b>
Rafik Bourennani	Paméla Trottier-Poirier
Marie-Eve Dufour	Mélanie Crête
Francis Lévesque	Marie-Eve Dufour
Lyne Gaulin	Hélène Paradis

M. Robert Paquin propose la fermeture de la période de candidature.

Par ordre inverse de réception des candidatures, le président d'élection vérifie si la personne proposée accepte ou refuse la mise en candidature.

<b>Candidature proposée</b>	<b>Acceptation ou refus</b>
Lyne Gaulin	Refuse la mise en candidature
Francis Lévesque	Refuse la mise en candidature
Marie-Eve Dufour	Accepte la mise en candidature
Rafik Bourennani	Refuse la mise en candidature

Considérant qu'une seule mise en candidature est acceptée, il n'y a pas lieu de tenir de scrutin.

Le président d'élection déclare madame Marie-Eve Dufour élue au poste de présidente.

### **Vice-présidence du conseil d'administration**

M. Alain Guillemette, président d'élection, ouvre la période de candidature :

<b>Candidatures proposées</b>	<b>Proposeurs</b>
Rafik Bourennani	Paméla Trottier-Poirier
Francis Lévesque	Lyne Gaulin

M. Robert Paquin propose la fermeture de la période de candidature.



No de résolution  
ou annotation

Par ordre inverse de réception des candidatures, le président d'élection vérifie si les personnes proposées acceptent leur mise en candidature.

Candidature proposée	Acceptation ou refus
Francis Lévesque	Refuse la mise en candidature
Rafik Bourennani	Accepte la mise en candidature

Considérant qu'une seule mise en candidature est acceptée, il n'y a pas lieu de tenir de scrutin.

Le président d'élection déclare monsieur Rafik Bourennani élu au poste de vice-président.

CA\_003-20-21

### **NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** le résultat du processus d'élection;

**CONSIDÉRANT** que les règles régissant l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil ont été respectées;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE NOMMER** Mme Marie-Eve Dufour présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

**Adoptée**

CA\_004-20-21

### **NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** le résultat du processus d'élection annoncé par le président d'élection;

**CONSIDÉRANT** que les règles régissant l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil ont été respectées;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE NOMMER** M. Rafik Bourennani vice-président du conseil du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

**Adoptée**

*La rencontre se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Eve Dufour.*

No de résolution  
ou annotation

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

CA\_005-20-21

### DÉTERMINATION DE LA DURÉE DES MANDATS

**CONSIDÉRANT** l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que les processus de désignation seront tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie;

**CONSIDÉRANT** l'article 25 de l'Annexe 1 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prévoit que lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2022 et ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2023.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE DÉTERMINER** que le mandat de chaque membre du conseil d'administration se termine à la date indiquée au tableau ci-après, la répartition étant effectuée en fonction du caractère pair ou impair des numéros de postes précisés dans les avis de désignation :

N° du poste	Administrateur	Fin du mandat
# 1	M. Rafik Bourennani	30 juin 2023
# 2	Mme Vanessa Webster	30 juin 2022
# 3	Mme Lyne Gaulin	30 juin 2023
# 4	Mme Marie-Eve Dufour	30 juin 2022
# 5	M. Francis Lévesque	30 juin 2023
# 6	Mme Mélanie Crête	30 juin 2022
# 7	M. Mathieu Ouellet	30 juin 2023
# 8	(poste vacant)	30 juin 2022
# 9	M. Éric Lunam	30 juin 2023
# 10	Mme Marny Bell	30 juin 2022
# 11	Mme Hélène Paradis	30 juin 2023
# 12	Mme Pamela Trottier-Poirier	30 juin 2022
# 13	M. Robert Paquin	30 juin 2023
# 14	Mme Mylène Gauthier	30 juin 2022
# 15	M. Alexy Vezeau	30 juin 2023

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

### **INSTITUTION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL**

M. Alain Guillemette informe le conseil de son obligation d'instituer le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Il précise également les fonctions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* pour chacun de ces comités.

CA\_006-20-21

### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**QUE** le conseil d'administration institue un comité de gouvernance et d'éthique composé de trois (3) membres du conseil d'administration, soit un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté;

**QUE** la durée du mandat d'un membre du comité de gouvernance et d'éthique corresponde à la durée de son mandat d'administrateur;

**QUE** le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

**QUE** M. Rafik Bourennani, M. Éric Lunam et M<sup>me</sup> Hélène Paradis soient désignés au comité de gouvernance et d'éthique.

**Adoptée**

CA\_007-20-21

### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**QUE** le conseil d'administration institue un comité de vérification composé de quatre (4) membres du conseil d'administration, soit un membre parent, un membre du personnel et deux membres de la communauté;

**QUE** la durée du mandat d'un membre du comité de vérification corresponde à la durée de son mandat d'administrateur;

**QUE** le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

**QUE** Mme Lyne Gaulin, M. Mathieu Ouellet, Mme Paméla Trottier-Poirier et M. Alexy Vezeau soient désignés au comité de vérification.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

CA\_008-20-21

### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**QUE** le comité des ressources humaines soit composé de trois (3) membres du conseil d'administration, soit un membre parent et deux membres de la communauté;

**QUE** la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines corresponde à la durée du mandat de l'administrateur désigné;

**QUE** le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne pourront participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

**QUE** Mmes Marie-Eve Dufour et Mylène Gauthier ainsi que M. Robert Paquin soient désignés au comité des ressources humaines.

**Adoptée**

CA\_009-20-21

### **DÉLÉGATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport;

**CONSIDÉRANT** que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que deux administrateurs peuvent être membres de ce comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE NOMMER** M. Francis Lévesque et M. Alexy Vezeau à titre de membres du comité consultatif de transport.

**Adoptée**

### **DÉCRET 1027-2020 - ALLOCATION DE PRÉSENCE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS**

M. Alain Guillemette présente le Décret 1027-2020 qui prévoit les allocations qui seront versées aux membres du conseil au titre de jeton de présence et des autres frais qui pourront être remboursés.

Les membres du conseil échangent sur le remboursement des frais de gardiennage.

No de résolution  
ou annotation

CA\_010-20-21

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil doit pouvoir se concentrer pleinement sur son rôle d'administrateur lors d'une séance du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la situation d'urgence sanitaire, certaines séances seront tenues de façon virtuelle;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le remboursement de frais de gardiennage prévus au Décret 1027-2020 et encourus en raison de toute séance du conseil, incluant celles tenues virtuellement;

**DE CONFIER** au comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'examiner cette question et de formuler des recommandations au conseil.

**Adoptée**

#### **RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

M. Alain Guillemette informe le conseil de son obligation d'adopter un règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil.

CA\_011-20-21

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE CONFIER** la rédaction du projet de *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil* au comité de gouvernance et d'éthique.

**D'UTILISER** les *Règles de régie interne du conseil des commissaires* en pièce jointe, avec les adaptations nécessaires, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement.

**Adoptée**

CA\_012-20-21

#### **CALENDRIER DES SÉANCES 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit adopter un règlement relatif à ses règles de fonctionnement et non plus son seul calendrier de séances;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de ce règlement, il y a lieu de permettre au conseil d'administration de convenir d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires 2020-2021;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**D'ADOPTER** le calendrier des séances 2020-2021 suivant :

Le mardi 20 octobre 2020, 19 h
Le mardi 15 décembre 2020, 19 h
Le mardi 16 février 2021, 19 h
Le mardi 20 avril 2021, 19 h
Le mardi 15 juin 2021, 19 h

**DE TENIR** les séances au centre administratif du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas un avis sera donné à cet effet conformément à la Loi.

**Adoptée**

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. Alain Guillemette indique que le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie du commissaire* s'appliquera aux membres du conseil d'administration, avec les adaptations nécessaires, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement ministériel relatif aux normes d'éthique et de déontologie.

Par ailleurs, l'article 328 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* prévoit l'ajout de certaines dispositions à l'intention des membres représentants du personnel.

Ainsi, « un membre du personnel siégeant au conseil d'administration d'un centre de services scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur l'embauche, le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail, individuelles ou collectives, de tout employé du centre de services scolaire. Il doit également, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question ».

### **PARCOURS DE FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Document CA\_2020-10-20\_Doc13.0)

M. Alain Guillemette présente le programme de formation à l'intention des membres du conseil, préparé par l'ÉNAP à la demande du ministère de l'Éducation et rappelle qu'elle sera obligatoire.

Chaque membre du conseil recevra une communication personnalisée à ce sujet et un lien permettant d'accéder à la plateforme de formation.



No de résolution  
ou annotation

**REDDITION DE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

(Document CA\_2020-10-20\_Doc13.0)

M. Alain Guillemette dépose la liste des décisions prises dans la période transitoire (du 9 février au 15 octobre 2020).

Un membre du conseil souhaite avoir plus d'information au sujet des projets d'agrandissements des écoles Sainte-Lucie et Sainte-Marie. Une présentation détaillée en sera faite lors d'une prochaine séance.

**CA\_013-20-21**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**DE CONFIER** le mandat de révision de la liste des décisions de la direction générale au comité de vérification.

**Adoptée**

**CA\_014-20-21**

**MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

**CONSIDÉRANT** le plan d'effectifs du personnel de soutien établi par l'avis de décision de la direction générale du 8 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2020-2021 du Centre de formation professionnelle Val-d'Or et du Service des ressources éducatives;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**D'OUVRIER** les postes suivants :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Établissement / Service</i>	<i>Heures</i>
Secrétaire	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Technicien(ne) interprète	Service des ressources éducatives	30 heures

**Adoptée**

**CA\_015-20-21**

**MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**CONSIDÉRANT** le plan d'effectifs du personnel professionnel établi par l'avis de décision DG-024-19-20 de la direction générale du 1er juin 2020;

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel professionnel pour l'année scolaire 2020-2021 du Service des ressources éducatives;



No de résolution  
ou annotation

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

**D'OUVRI**R les postes suivants :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Établissement / Service</i>	<i>Heures</i>
Psychologue	Service des ressources éducatives	35 heures
Psychoéducateur	Service des ressources éducatives	35 heures

**Adoptée**

### **CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021**

M. Alain Guillemette soumet au conseil sa réflexion au sujet de l'ajout d'une journée pédagogique additionnelle au calendrier scolaire 2020-2021. Considérant les mesures à mettre en place en cette période de pandémie, il considère que cette journée pourrait avoir un impact positif sur l'organisation de nos services.

Les membres du conseil sont d'accord avec cette démarche tout en émettant une préoccupation sur les délais de communication aux parents et le fait que certains établissements ont déjà du temps de concertation prévu à l'horaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet n'est inscrit au point Questions diverses.

### **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Les membres du conseil émettent leurs commentaires relativement à la tenue de la séance.

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 h 32.

Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale